

Pour publication immédiate

## **Soyez prudent : UNE NOYADE EST SI VITE ARRIVÉE!**

Lanaudière, le 10 juin 2009 – La saison estivale 2009 est à notre porte et déjà plus d'une quinzaine de personnes, 17 à ce jour, sont décédées au Québec à la suite d'une noyade, selon les données préliminaires de la Société de sauvetage.

Dans la région de Lanaudière, aucune noyade n'a été constatée jusqu'à maintenant en 2009. Toutefois, quelque 22 résidents lanaudois sont morts de cette façon entre 2000 et 2006, soit en moyenne trois cas par année. De plus, à chaque année, environ trois autres résidents lanaudois sont hospitalisés à la suite d'une activité aquatique ou nautique.

Saviez-vous qu'une noyade peut se produire en quinze secondes et dans moins de 10 cm d'eau (5 cm pour un bébé ou un jeune enfant)? L'effet de surprise lié à la rapidité de l'événement occasionne, bien souvent, un sentiment de panique et laisse peu de temps pour réagir. La probabilité de survie est donc peu élevée. Même les bons nageurs ne parviennent pas toujours à s'en sortir, car l'eau des rivières, des lacs ou du fleuve peut être très froide en été, ce qui augmente le risque d'hypothermie.

Au Québec, la majorité des cas de noyade se produisent dans des eaux naturelles (lac, cours d'eau, fleuve, mer), dans une piscine ou dans une baignoire à la suite d'une chute. De plus, lors d'une noyade dans une piscine résidentielle, la victime est, une fois sur deux, un enfant de moins de cinq ans.

### **Mieux vaut prévenir**

La plupart des noyades peuvent être évitées. La Direction de santé publique et d'évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière rappelle à la population et aux gestionnaires de parcs, de terrains de camping ou de plages d'être prudents et avisés en ce qui concerne les activités récréatives ou sportives liées à l'eau.

Voici quelques conseils pour vous assurer de profiter pleinement, et en sécurité, des plaisirs liés à la baignade et aux autres activités aquatiques ou nautiques.

### ***Piscines résidentielles***

- ❖ Munir votre piscine résidentielle d'une clôture d'au moins 1,2 mètre (m) de haut et d'un système de fermeture et de verrouillage automatique des portes.
- ❖ Vérifier si le tremplin de votre piscine résidentielle a au moins 3 m d'eau devant et une distance d'au moins 4,5 m entre l'extrémité du tremplin et du début de la pente qui monte vers la partie peu profonde de la piscine.
- ❖ Éviter les systèmes d'alarme qui détectent la chute d'une personne à l'eau. Ils ne remplacent pas la surveillance d'un adulte ni l'installation d'une clôture.

## **Embarcations**

- ❖ Porter un vêtement de flottaison individuel (VFI) ou gilet de sauvetage dans une embarcation de 6 m et moins.
- ❖ Prendre le temps de s'attacher à une ligne de survie lors de manœuvres en bateau.

## **Baignade**

- ❖ Vérifier la profondeur, le type de fond de l'eau ou le courant d'eau avant de sauter ou plonger d'un quai, d'un rocher, d'un bord de l'eau ou d'une embarcation.
- ❖ Évaluer correctement les distances sur de grandes étendues d'eau (lacs, fleuve ou mer) car elles peuvent sembler plus courtes. Nager en groupe ou aviser un proche.
- ❖ Apprendre à nager et avoir des notions de base en réanimation cardiorespiratoire ou en secourisme.
- ❖ Surveiller continuellement les enfants de moins de 6 ans dans un bain et jusqu'à 10 ans lorsqu'ils sont dans une piscine ou tout autre plan d'eau.
- ❖ Éviter de sous-estimer les dangers liés à l'eau et ne surestimer pas vos capacités.
- ❖ En tout temps, éviter de consommer des boissons alcoolisées avant de pratiquer la baignade ou d'autres activités aquatiques ou nautiques.

Pour en savoir davantage sur la prévention des noyades lors d'activités aquatiques ou nautiques, consultez les sites Web suivants :

- ❖ Bureau de normalisation du Québec : <http://www.bnq.qc.ca/>
- ❖ Croix-Rouge canadienne : <http://www.croixrouge.ca>
- ❖ Institut national de santé publique du Québec : <http://www.inspq.qc.ca>
- ❖ Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec : <http://www.piscines.gouv.qc.ca/fr/index.asp>
- ❖ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec - Direction de la promotion de la sécurité : <http://www.mels.gouv.qc.ca>
- ❖ Pêches et Océans Canada - Garde côtière canadienne : <http://www.ccg-gcc.gc.ca>
- ❖ Société de sauvetage : <http://www.sauvetage.qc.ca>
- ❖ Transports Canada : <http://www.transportcanada.ca>

- 30 -

Source :

Pascale Lamy  
Agente d'information  
Direction des communications et des relations publiques  
450 759-1157 poste 4437  
[pascale\\_lamy@ssss.gouv.qc.ca](mailto:pascale_lamy@ssss.gouv.qc.ca)

Information :

Claude Bégin  
Agent de planification, de programmation et de recherche  
Direction de santé publique et d'évaluation  
450 759-1157, poste 4427  
[claud\\_begin@ssss.gouv.qc.ca](mailto:claud_begin@ssss.gouv.qc.ca)